

Considérations pour la conception des Mesures Productives d'Accompagnement pour les Bénéficiaires des Filets Sociaux dans le Sahel

Veillez noter que ce document a servi de base à la conception de la phase initiale des programmes pilotes dans le Sahel. Ainsi, les informations qu'il contient ne reflètent pas exactement les méthodologies adoptées par la suite pour la mise en œuvre des programmes de mesures productives. Pour des informations sur les programmes effectivement mis en œuvre dans chaque pays, nous vous recommandons de consulter le site www.worldbank.org/ppsas, y compris le document intitulé [« Sept leçons opérationnelles des mesures d'inclusion productive dans le Sahel »](#).

Créé : 3 février 2017

Table de matières

1. Introduction et Contexte	3
2. Paquet de mesures productives d'accompagnement	5
3. Description des mesures d'accompagnement.....	7
Mesure 1: Accompagnement et coaching des bénéficiaires des mesures d'accompagnement productives	7
Mesure 2 : Sensibilisation communautaire sur les aspirations et les normes sociales	10
Mesure 3 : Formation des groupes et facilitation de l'épargne	13
Mesure 4 et 5: Formations en initiative personnelle et en gestion de base	17
Mesure 6 : Injection de capital (en argent)	20
Mesure 7 : Accès aux marchés.....	23
4. Modalités de mise en œuvre des activités par pays.....	24
5. Chronogramme de mise en œuvre des activités par pays.....	26

1. Introduction et Contexte

La Banque mondiale et les gouvernements des pays du Sahel collaborent à la mise en place de systèmes efficaces de protection sociale. Le Programme de protection sociale adaptative dans le Sahel (PPSAS) a été lancé en mars 2014 et couvre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. En plus de soutenir la consommation des ménages et leur sécurité alimentaire, ainsi que de faciliter les investissements dans le capital humain, les programmes adaptatifs de protection sociale visent également à faciliter les investissements dans les activités génératrices de revenu des ménages bénéficiaires des filets sociaux. L'objectif est d'augmenter la productivité et les revenus dans les activités économiques des bénéficiaires des filets sociaux, mais aussi de faciliter la diversification et le lissage des revenus et d'aider les ménages à gérer les risques et à faire face aux chocs, notamment climatiques.

Les programmes de filets sociaux soutenus par le PPSAS prévoient ainsi la mise en place de mesures productives d'accompagnement adaptées aux besoins et contraintes des bénéficiaires des filets sociaux. Une phase de diagnostic et de consultation a été menée pour guider la conception des mesures d'accompagnement. Elle s'est fondée sur une série d'études et d'échanges entre février et octobre 2016 dans chaque pays du programme PPSAS, au niveau régional, et lors de l'atelier de Dakar en octobre 2016. Des études ont été conduites en collaboration entre la Banque Mondiale et les gouvernements partenaires, notamment pour (i) identifier et prioriser au niveau local les contraintes principales auxquelles font face les ménages pauvres dans leurs activités génératrices de revenus, (ii) faire l'état des expériences locales dans la mise en œuvre de programmes de résilience pour les pauvres, et synthétiser les résultats des études scientifiques sur les interventions potentielles dans la littérature internationale. En complément de ces études, de larges consultations ont été engagées dans chacun des pays, y compris avec les ONG, les organisations de la société civile et les partenaires étatiques.

La phase de diagnostic et de conception des mesures d'accompagnement productives s'est achevée par un atelier régional tenu à Dakar du 10 au 14 Octobre 2016, avec la participation des équipes de protection sociale des gouvernements de six pays de la sous-région ouest Africaine, des chercheurs universitaires internationalement reconnus, de spécialistes en protection sociale et en évaluation d'impact de la Banque mondiale et de ses partenaires, et de représentants d'agences d'implémentation impliquées dans des programmes similaires dans la région. Cet atelier a permis de faire la synthèse des études diagnostic et des réflexions collectives menées durant la phase de diagnostic et conception.

Les différentes activités de la phase de diagnostic et de conception ont permis d'identifier dans une démarche consensuelle les mesures productives d'accompagnement aux filets sociaux les plus prometteuses, afin de former un paquet qui pourra être mis en œuvre et testé de manière

harmonisée entre les différents participants au programme ASP. Sur cette base, des questions prioritaires ont été articulées pour évaluer l'efficacité des mesures d'accompagnement productives et tracer les axes d'une évaluation d'impact multi-pays pour tester les combinaisons les plus efficaces d'interventions dans chaque pays et en dégager les leçons pour les programmes de protection sociale nationaux et internationaux. En outre, des synergies opérationnelles régionales ont été identifiées dans le développement des contenus, et des questions de mise en œuvre ont été discutées. Ces aspects seront approfondis par les équipes pays avec l'appui technique de l'équipe régionale durant la phase de mise-en œuvre (2017-2018) et d'évaluation d'impact (2017-2019).

Suite à la phase de diagnostic et de conception, un paquet de mesures d'accompagnement a été conçu pour surmonter les principales contraintes identifiées, sur la base des interventions les plus prometteuses dans la littérature internationale, ainsi que des expériences locales et des connaissances pratiques des différents acteurs impliqués dans les réflexions collaboratives. Il s'agit d'un dénominateur commun qui touche toutes les contraintes, en exploitant les synergies.

L'objectif de cette note est de préciser les objectifs, paramètre de conception, acteurs de mise en œuvre et étapes principales de réalisation de chacune de ces mesures d'accompagnement. Ces éléments pourront ensuite être introduits dans les manuels opérationnels dans chaque pays et adaptés au contexte de mise en œuvre des programmes de filets sociaux.

Cette note contient :

1. Le paquet et le séquençage de ses éléments¹. Les coûts unitaires couvrent la mise en œuvre des activités mais pas leur développement (création des contenus pédagogiques, des manuels des opérations etc.), dont une partie sera prise en charge au niveau régional.
2. Des notes détaillées décrivant chacune des mesures d'accompagnement.
3. Un exemple des choix opérationnels pour la mise en œuvre, tiré du programme au Niger. Chaque pays devra rapidement identifier son propre arrangement opérationnel, notamment les structures en charge de mise en œuvre pour chaque élément du paquet.
4. Un chronogramme avec les étapes clés de mise en œuvre, tiré du programme au Niger.

¹ Des légers ajustements dans l'organisation du paquet ont été réalisés depuis l'atelier de Dakar, notamment :

- L'activité de coaching/accompagnement est listée en premier au vu de son caractère transversal.
- Les deux aspects de la formation (Formation transversale en gestion de base, et formation transversale en initiative personnelle et estime de soi) ont été séparés.
- L'exercice de planification de l'utilisation de la subvention a été intégrée à la formation transversale en gestion de base.

2. Paquet de mesures productives d'accompagnement

#	Mesure d'accompagnement	Description du Contenu	Coût Unitaire par ménage (\$)	Scénario de costing - Benchmark
1	Accompagnement et Coaching	Facilitation pour assurer l'information des bénéficiaires et la continuité entre les différentes mesures d'accompagnement productif, et coaching des bénéficiaires	20	Mise en œuvre par opérateur terrain/coach ou agent d'une ONG (avec encadrement) en lien avec les éléments 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ; visite mensuelle dans chaque communauté
2	Sensibilisation communautaire sur les aspirations et les normes sociales	Projection d'un documentaire vidéo sur la réussite et animation d'une ou plusieurs discussions avec tous les membres de la communauté	5	Mise en œuvre par opérateur terrain/coach ou agent d'une ONG (avec encadrement), 2 visites par communauté
3	Facilitation des groupes d'épargne pour les bénéficiaires	Encouragement et structuration technique de groupements communautaires d'épargne sur le modèle AVEC, avec participation volontaire	20	Mise en œuvre par opérateur terrain ou agent d'une ONG (avec encadrement), visite mensuelle dans chaque communauté
4	Formation transversale en initiative personnelle et estime de soi	Formation de 1 semaine dispensée par groupes avec des matériels adaptés à un public non lettré, séparément pour activités agricoles et non-agricoles. Comprend 1/2 visite de rappel/mise à niveau.	25	Mise en œuvre par ONG contractualisée sur la base d'un curriculum standard, avec supervision de l'opérateur terrain/coach ou agent d'une ONG (avec encadrement), 7-10 jours de formation plus 1/2 visite de rappel/remise à niveau
5	Formation transversale en gestion de base et élaboration du plan d'utilisation de l'injection d'argent	Formations de 7-10 jours dispensées par groupes avec des matériels adaptés à un public non éduqué, séparément pour activités agricoles et non-agricoles. Comprend un partage d'information sur les risques et opportunités de chaque activité et l'élaboration d'un budget simple et d'un calendrier d'utilisation de la subvention	25	Mise en œuvre par ONG contractualisée sur la base d'un curriculum standard, avec supervision de l'opérateur terrain/coach ou agent d'une ONG (avec encadrement), 7-10 jours de formation

6	Injection d'argent	<p>Transfert d'un montant d'environ 100,000 FCFA par bénéficiaire des mesures productives (montant à finaliser).</p> <p>La période de l'injection de d'argent sera ajustée en fonction de l'effet escompté : favoriser la diversification (ex. transfert après la récolte) ou l'investissement dans les activités agricoles (ex. transfert avant la saison agricole)</p>	200	Mise en œuvre par les mécanismes de paiement existant dans chaque projet, avec supervision de l'opérateur terrain/coach ou agent d'une ONG (avec encadrement)
7	Informations sur les prix et la demande sur le marché des biens, notamment des intrants	<p>Collecte d'information sur la demande en intrants des bénéficiaires et identification d'un jour d'achat, pour distribution auprès des fournisseurs</p> <p>Partage information sur les prix des produits avec les ménages bénéficiaires</p>	5	Mise en œuvre opérateur terrain/coach ou agent d'une ONG (avec encadrement) en lien avec les éléments 3 et 4, 5 et 6
Coût total			300	

3. Description des mesures d'accompagnement

MESURE 1 : ACCOMPAGNEMENT ET COACHING DES BENEFICIAIRES DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PRODUCTIVES

1. Objectif et description de la mesure d'accompagnement

Cette mesure vise à accompagner les bénéficiaires tout au long du programme d'accompagnement productif pour en assurer la continuité, en expliciter la cohérence et assurer la bonne compréhension des différentes activités. La mesure comprend également la mise en œuvre d'un suivi et coaching des bénéficiaires après la fin de la mise en œuvre des autres mesures d'accompagnement.

2. Paramètre de conception

Le coach/accompagnateur a deux rôles clefs dans la mise en œuvre du paquet : un rôle transversal d'accompagnement (information et facilitation) des activités d'accompagnement, et un rôle de mise en œuvre d'un suivi et accompagnement (coaching) des bénéficiaires après la fin de la mise en œuvre des autres mesures d'accompagnement. Un manuel de coaching et des modules spécifiques de formation seront produits pour détailler les responsabilités du coach dans ces deux domaines.

Dans certains pays, le coach/accompagnateur aura aussi le rôle de superviser les groupes d'épargne (AVEC, mesure 2) et de mettre en place l'activité d'information sur les prix et la demande sur le marché des intrants et des produits (mesure 7). Ces deux fonctions seront décrites dans des manuels dédiés.

Rôle transversal de facilitation/accompagnement

Le coach/accompagnateur assure la facilitation des diverses mesures d'accompagnement, la coordination sur le terrain et l'information des communautés pour assurer la continuité entre les diverses activités des mesures d'accompagnement. En ce sens, il est le premier point de contact des bénéficiaires pour les activités des mesures d'accompagnement productives, et assure un fil rouge entre les diverses activités. Les activités de facilitation incluent notamment :

- Organisation d'une séance d'information des bénéficiaires pour lancer les mesures d'accompagnement productives. D'autres d'assemblées d'information seront organisées au besoin pour assurer la bonne coordination des diverses activités d'accompagnement productif.
- Facilitation de la mobilisation communautaire pour sensibilisation communautaire sur les aspirations et les normes sociales et supervision (mesure 2)
- Facilitation de la formation des groupements de bénéficiaires en lien avec les groupes d'épargne et supervision (mesure 3).
- Facilitation de la mobilisation des bénéficiaires pour les formations transversales, coordination avec les prestataires et supervision, notamment participation aux séances de planification de l'utilisation de l'injection d'argent (mesures 4 et 5)
- Facilitation de la mobilisation des bénéficiaires pour l'injection d'argent et supervision (mesure 6)
- Facilitation de l'activité d'information sur les prix et la demande sur le marché des intrants et des produits (mesure 7)

Activités de coaching des bénéficiaires et accompagnement de l'injection d'argent

Le coach/accompagnateur est directement responsable de la mise en œuvre du suivi et accompagnement (coaching) des bénéficiaires pour l'injection d'argent. Ce suivi pourra avoir lieu par groupe, avec un suivi individuel plus ponctuel. Le coaching permet de corriger les insuffisances lors des sessions de sensibilisation et formation, de les adapter aux besoins réels du bénéficiaire, et d'assurer un suivi adapté au contexte local.

3. Acteurs de la mise en œuvre

Il est attendu qu'un coach soit responsable de 5-10 villages bénéficiaires, et qu'il y fasse des visites régulières. Le travail du coach pourrait être facilité par un agent villageois (tout comme dans le modèle de facilitation de l'épargne AVEC, voir mesure 3). Chaque équipe pays devra définir si le coach est un agent du projet (e.g. opérateur de terrain) ou un agent contractualisé (par exemple à travers une ONG). Les coachs devront avoir un profil généraliste pour pouvoir comprendre et expliquer tous les éléments du paquet, et recevront une formation sur la base du manuel de coaching.

Dans certains pays, le coach/accompagnateur aura aussi le rôle de superviser les groupes d'épargne (AVEC, mesure 3) et de mettre en place l'activité d'information sur les prix et la demande sur le marché des intrants et des produits (mesure 7). Ces deux fonctions seront décrites dans des manuels dédiés.

Un manuel d'accompagnement de coaching sera développé au niveau régional par Trickle Up, sur la base de sa grande expérience dans la mise en œuvre de l'accompagnement productif et du coaching dans la région. Le manuel couvrira le rôle transversal de facilitation du coach, et son rôle de mise en œuvre d'activités d'accompagnement et de coaching des bénéficiaires de l'injection d'argent (mesure 5). Il s'appuiera aussi sur l'expérience de formation de groupements de bénéficiaires dans les projets de la région (par exemple au Niger). Ce manuel sera partagé avec les équipes pays avant la formation des coachs.

4. Etapes principales de réalisation

Activité	Description	Structure responsable	Structure de supervision	Période
Conception du guide	Elaborer un manuel et des modules de formation en coaching adapté pour la mise en œuvre dans le contexte des programmes de filets sociaux dans le Sahel	Trickle Up	Activité régionale	1 février-30 mars 2017
Identification des formateurs des coachs dans chaque pays	Identifier des formateurs sur le plan national qui vont former les coachs sur la base du manuel	Unité de gestion des projets	UGP	1 mars -30 mars 2017
Formation des formateurs	Formation des formateurs au guide régional	Trickle Up	Activité régionale, UGP	1-15 avril 2017

Formation des agents de terrain	Formation des agents de terrain dans les zones (régions, département) retenues comme pôles de formation	Unité de gestion des projets	UGP	Selon planning pays
Mise en œuvre des activités	Appuyer les bénéficiaires à faire une planification de leurs activités.	Unité de gestion des projets, structure de mise en œuvre	UGP	Selon planning pays

5. Risques et défis

Si le coach couvre 5-10 villages, il aura un grand nombre de bénéficiaire à coacher, ce qui rendra un coaching individuel difficile. L'utilisation d'un agent villageois en relai pourrait être considérée.

Le coach/accompagnateur devra faciliter les activités avec certains prestataires externes (e.g. formation), ce qui nécessitera une bonne coordination au niveau local dans chaque pays.

Les coachs/accompagnateurs devront aider le bénéficiaire à résoudre trouver des solutions aux différents problèmes qui se posent à lui. La maîtrise du guide par les coachs/accompagnateurs et leur bonne connaissance du milieu seront indispensables pour la réussite de l'activité.

6. Ressources nécessaires

Niveau régional

- Budget pour le développement du guide

Niveau pays.

- Identification des coachs/accompagnateurs pour la mise en œuvre de l'activité sur le terrain.
- Financement des activités de formation des formateurs, de formation et mise en œuvre

MESURE 2 : SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE SUR LES ASPIRATIONS ET LES NORMES SOCIALES

1. Objectif et description de la mesure d'accompagnement

Cette mesure a pour objectif d'inciter les bénéficiaires à innover dans leurs activités génératrices de revenu, à croire en leurs capacités et à surmonter les normes sociales qui pourraient les entraver dans leurs plans. Elle consiste à réunir l'ensemble de la communauté, présenter un ou plusieurs petits documentaires décrivant le parcours d'un membre de la communauté (bénéficiaire de transferts monétaires ou non) qui a réussi à surmonter une situation défavorable et à développer une activité rentable, puis à animer une discussion communautaire sur les aspirations et les initiatives qui peuvent mener au succès.

2. Paramètre de conception

Les documentaires dureront 10-15 minutes.

Ils auront pour sujet un individu auquel les communautés peuvent s'identifier et présenteront des exemples de succès dans les activités agricoles, de diversification des activités agricoles et non-agricoles. Dans les zones où les transferts monétaires sont en place depuis suffisamment longtemps, les sujets des documentaires pourront être des bénéficiaires de transferts qui ont réussi des investissements productifs. Au moins un documentaire présentera le parcours d'une jeune femme. D'autres groupes vulnérables peuvent être inclus (jeune, personne non lettrée, basse caste) selon le contexte, par décision des équipes projet.

Les documentaires doivent être tournés localement, et dans la langue du milieu. Ils devront ainsi être produits par zone linguistique ou agroécologique pour bien refléter les expériences des membres de la communauté.

Les documentaires suivront un script précis développé au niveau régional, commençant par une présentation des conditions de la région (infrastructures, emploi, défis), puis l'origine sociale et familiale du sujet, son parcours et les moments-clés de son évolution, sa situation actuelle, et comment ce parcours peut inspirer d'autres personnes. Ils seront basés sur des entretiens avec le sujet, ses proches et d'autres membres de la communauté.

La projection sera faite par des animateurs (opérateurs du projet ou intervenants recrutés dans ce but) au moyen de pico-projecteurs mobiles à acquérir par les projets. L'ensemble de la communauté (village, zone urbaine) sera invité à participer, avec attention particulière pour les bénéficiaires de filets sociaux, les jeunes et les élites locales. Suite à la projection, une discussion sera animée pour que les participants échangent sur les conditions de la réussite, le rôle de l'initiative personnelle et des structures de soutien, le rôle de la communauté, et les trajectoires de succès possibles dans leur contexte.

3. Acteurs de la mise en œuvre

L'activité régionale contractera les services d'un ou plusieurs consultants internationaux spécialisés dans l'accompagnement à la réalisation et à la projection de vidéos de proximité. Ces consultants seront en charge de définir les paramètres de réalisation des documentaires (structure, durée, spécifications techniques), d'identifier les capacités locales de production et de diffusion des vidéos, et de former les équipes en charge de la réalisation des documentaires dans chacun des pays (selon les cas - cellule communication du projet filets sociaux, intervenant contractuel) ainsi que les équipes en charge de la diffusion des documentaires (opérateurs terrain, ONG).

4. Etapes principales de réalisation

Activité	Description	Structure responsable	Structure de supervision	Période
Conception du script	Etablir un scénario central, une structure de référence et les caractéristiques techniques des documentaires à réaliser.	Consultants internationaux	Activité régionale	Février -mars 2017
Identification des sujets	Trouver et entrer en contact avec les personnes dont le parcours de succès pourra faire l'objet du documentaire.	Acteurs locaux (selon les contextes : opérateurs de terrain, agents des services d'extension agricole, enseignants)	UGP de chaque pays	Février - mars 2017
Formation des équipes locales	Donner aux acteurs pays la capacité de réaliser les vidéos et les projeter sur le terrain, en cohérence avec le design régional.	Consultants internationaux	Activité régionale + UGP de chaque pays.	Avril 2017
Réalisation des vidéos	Tourner, monter et finaliser les vidéos documentaires	Selon les cas : cellules de communication des projets filets sociaux, ou agence contractualisée par l'UGP.	UGP	Mai 2017
Sensibilisation communautaire	Projeter les vidéos et animer les discussions communautaires sur les aspirations et les conditions de la réussite	Intervenants de terrain (selon les cas : opérateurs de terrain, agence contractualisée)	UGP	Juin 2017

5. Risques et défis

Il sera important de s'assurer que la projection des vidéos ne fait pas naître de fausses attentes auprès des communautés, notamment auprès des non-bénéficiaires de transferts monétaires. Bien faire comprendre qu'il s'agit d'une activité d'animation liée au projet de filets sociaux qui concerne tout le monde. Ne pas évoquer le paquet d'activités productives dans les vidéos ou dans les animations communautaires.

Chaque pays devra décider le nombre de zones ou langues différentes dans lesquelles produire les vidéos, pour assurer la pertinence locale tout en maintenant un volume de travail raisonnable.

6. Ressources nécessaires

Niveau régional

- Budget pour la contractualisation des consultants internationaux.

Niveau pays

- Implication des acteurs locaux pour l'identification des sujets
- Implication de la cellule communication de l'UGP et/ou (selon capacités internes à l'UGP) budget pour la contractualisation d'une agence de réalisation de vidéos
- Implication des opérateurs de terrain ou budget pour la contractualisation d'une ONG d'animation sociale pour organiser les projections et animer les discussions.

MESURE 3 : FORMATION DES GROUPES ET FACILITATION DE L'ÉPARGNE

1- Objectif

L'objectif de cette mesure d'accompagnement est d'encourager la création de groupes parmi les bénéficiaires des transferts monétaires et la mise en place d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC). La participation à une AVEC contribuera à atténuer les contraintes d'épargne, de financement et de gestion des risques parmi les bénéficiaires, ce qui les aide à accroître et à diversifier leurs revenus en favorisant la résilience. Les groupes formés constitueront un point d'entrée pour soutenir d'autres activités et favoriser l'autonomisation des femmes.

2- Paramètres de conception

L'approche AVEC pour le programme ASP s'appuiera sur les modèles AVEC existants, mais sera adaptée spécifiquement pour les bénéficiaires de transferts monétaires en tant que groupe cible de base. Le système sera conçu en complément des programmes de transfert monétaires existants.

Les groupes AVEC sont constitués de 15 à 25 membres qui épargnent ensemble et se font de petits prêts. La contribution individuelle ainsi que le taux d'intérêt exigé sont convenues au sein du groupe et constituent l'une des conditions d'adhésion. Un coffre cadénassé est utilisé et nécessite plusieurs clés détenues par différentes personnes pour s'assurer qu'elle ne peut pas être ouverte par une personne ou en l'absence du groupe. Les activités du groupe se déroulent selon un cycle prédéfini (généralement un an, mais potentiellement plus court), après quoi les économies accumulées et les profits des prêts sont redistribués aux membres. Le calendrier du cycle est également déterminé par le groupe. Il est souvent conforme aux cycles agricoles et aux périodes de l'année où il faut plus d'argent, par exemple avant les semis ou après les récoltes.

La participation aux groupes et au système AVEC sera encouragée mais volontaire et basée sur les préférences individuelles. L'auto-sélection est un principe fondamental parce que les participants doivent décider de l'opportunité de rejoindre un groupe en fonction de leur capacité de cotiser. Les groupes tiennent généralement des élections annuelles et établissent leurs propres règlements. Les rôles et les responsabilités du comité de gestion composé de cinq personnes sont prédéfinis et fortement décentralisés afin de susciter la participation de tous et éviter l'accaparement du groupe par un seul individu.

Les informations sur les épargnes et les prêts sont collectées sur une base mensuelle et entrées dans le système d'information et de gestion (SIG) du système AVEC. Ces données peuvent être collectées facilement par les superviseurs des AVEC. En revanche, la gestion du SIG nécessite une expertise pour la saisie, le traitement et l'exploitation des données et pourrait être la responsabilité de l'équipe nationale de suivi-évaluation.

3- Mise en œuvre

Les AVEC sont animés par des **Agents Villageois (AVs)** issus de communautés bénéficiaires. Les AVs sensibilisent, mobilisent, forment et surveillent de 2 à 5 groupes VLSA dans chaque village. Le nombre

exact de groupes peut être estimé en fonction des contraintes locales. Les AVs devront avoir un minimum de niveau d’instruction et seront sélectionnés en consultation entre le village et le projet. Ils sont ensuite formés par les superviseurs des AVEC (voir ci-dessous).

Les agents villageois peuvent recevoir une rémunération de base des groupes, soit environ 10 FCFA par membre et par semaine (une réunion par semaine). Les agents villageois sont parfois munis de bicyclettes - ceci est facultatif en fonction des zones couvertes et de la réduction potentielle de la charge de travail (y compris pour les agents féminins) et peut ne pas être pertinente dans le cadre d’un vaste programme AVEC.

Les superviseurs de terrain des AVEC assureront la supervision et le soutien de 5 à 10 villages. Les superviseurs effectuent une évaluation rapide dans les communautés pour faire le point sur les capacités existantes et les structures de groupe, y compris les tontines existantes et, si possible, les groupes AVEC existants. Ensuite, ils recrutent, forment et supervisent les AVs. Chaque superviseur formera et supervise entre cinq et dix AVs par an. Il appartiendra aux équipes de chaque pays de décider si les superviseurs AVEC seront des employés du projet (par exemple, des opérateurs sur le terrain) ou si cette activité sera mise en œuvre par un partenaire externe (par exemple une ONG qui recruterait ensuite des superviseurs sur le terrain).

La formation des superviseurs AVEC et des AV comprend environ 13 modules et s’effectue en une semaine environ. Des formations centralisées seront organisées pour les superviseurs, par groupes de 25-30 superviseurs par formation. Les superviseurs formés effectueront à leur tour la même formation avec des groupes d’AVs qui travailleront ensuite avec leurs groupes AVEC respectifs.

Le suivi des groupes et des superviseurs AVEC s’effectue à tous les niveaux. Les AV sont supposés superviser les groupes AVEC initialement sur une base hebdomadaire simplement en participant aux réunions des groupes. Une fois que les groupes sont consolidés, le suivi peut être réduit à des visites mensuelles, au cours desquelles il collecte les informations du SIG et apporte un appui technique si besoin. De même, les superviseurs surveilleront les AVs mensuellement par des visites sur le terrain ou des réunions de groupe pour fournir une assistance technique et recueillir des données alimentant le SIG. Une surveillance plus étroite peut être initialement nécessaire mais peut alors être amoindrie lorsque les systèmes sont établis. Toutefois, les données du SIG devraient être collectées mensuellement.

L’ONG Trickle Up sera impliquée au niveau régional et chargée de créer le manuel de mise en œuvre et assurera la formation des formateurs dans les différents pays. Elle fournira un appui technique périodique aux superviseurs tous les trois mois via des visites sur le terrain, des appels Skype de groupe, des mails ou d’autres moyens appropriés au contexte spécifique de chaque pays.

4. Principales étapes de mise en œuvre

Activités	Description	Structure responsable	Supervision	Période
Conception de l’activité et développement	Trickle Up élabore et adapte un manuel AVEC pour l’ASP, faciliter la formation des formateurs et	Trickle Up	Activité régionale.	Jan- Fév. 2017

d'un manuel opérationnel	fournir un appui à la mise en œuvre dans tous les pays.			
Identification et recrutement des superviseurs AVEC	Chaque pays identifie les superviseurs AVEC et particulièrement décide s'ils devraient être des staffs du programme ou des agents d'une ONG partenaire	Projets filets sociaux	Projets filets sociaux	Jan-Mars 2017
Achat des kits AVEC	Achat des kits définis dans le manuel AVEC	Projets filets sociaux	Projets filets sociaux	Fév.-Mars 2017
Formation des superviseurs des AVEC	Faire une formation d'une semaine pour les superviseurs des AVEC dans chaque pays (possibilité de regrouper par région) avec l'appui de Trickle Up	Projets filets sociaux et Trickle Up	Activité régionale	Avril 2017
Recrutement et formation des agents villageois	Identifier les groupes AVEC et les agents villageois (AV) et les faire former par les superviseurs AVEC	Opérateurs de terrain ou ONG sous contrat	Projets filets sociaux	Mai 2017
Lancement des groupes AVEC	Les AV apportent l'appui au quotidien et anime les activités des AVEC pendant les réunions hebdomadaires des groupes. Les superviseurs AVEC du projet supervisent les AV incluant la collecte des données mensuelles pour le Système d'Information de Gestion (SIG)	Equipes de terrain	Projets filets sociaux	Juil-Déc. 2017
Formation de recyclage des agents villageois	Fournir une formation de recyclage pour les AV formation approfondie en matière de rapports sur le SIG et le remplacement d'agents peu performants par des candidats provenant de la liste d'attente.	Superviseurs et opérateurs de terrain	Projets filets sociaux	Juil-Déc. 2017

5. Risques et contraintes

Le processus de formation des groupes devra être inclusif et rigoureux, pour que tous les bénéficiaires de transferts monétaires soient rattachés à un groupe et un seul. Il est ensuite possible que certains membres du groupe ne participent pas aux AVEC. Les modalités de la formation et de la participation du groupe seront détaillées dans le manuel.

La mise en place des AVEC en complément des programmes de transfert monétaires permettra l'inclusion des populations les plus vulnérables, qui pourraient sinon être exclues de ce mécanisme en raison leur

trop faible capacité d'économiser et de contribuer. Le caractère inclusif des groupes d'AVEC devra être assuré au cours de la mise en œuvre.

Durant la période allant de mai (préparation des champs) à fin octobre (dernière récolte), il est particulièrement difficile de mobiliser les populations les activités communautaires. L'accès même à certains villages devient problématique en raison des pluies et des mauvaises conditions des routes. Les migrations saisonnières peuvent également perturber le fonctionnement des groupes. Les manuels de mise en œuvre devront proposer des solutions pour ces différents cas.

Le rôle des groupes dans les autres activités du programme devra être examinée attentivement. Dans certains pays des groupes bénéficiaires ont déjà été créés et pourraient servir de groupe pour les AVEC. Les activités de formation et le coaching pourraient également être fournis à travers les groupes AVEC.

Une attention particulière devrait être faite à ne surcharger les différents groupes avec beaucoup d'activités supplémentaires. En même temps, créer trop de groupes ayant des objectifs différents dans le cadre du programme pourrait créer de la confusion.

6. Ressources nécessaires

Au niveau régional

Contractualisation de Trickle Up pour le développement et du manuel AVEC de l'ASP, la formation des formateurs et managers dans les différents pays, et la supervision des activités.

Au niveau des pays

Des ressources sont nécessaires pour le personnel du programme et / ou les ONG locales qui mettront en œuvre les activités, ainsi que pour leur formation et leur supervision, ainsi que pour la gestion des données du SIG.

Les projets devront également couvrir le coût des kits de démarrage pour les groupes AVEC. Le kit sera détaillé dans le manuel et se comprendra des cahiers, stylos, la caisse, des cadenas, une calculatrice et du matériel pour la notification des parts, etc. Les coûts du kit de base seront évalués dans chaque pays. La valeur estimée est de 100 \$ par groupe.

MESURE 4 ET 5 : FORMATIONS EN INITIATIVE PERSONNELLE ET EN GESTION DE BASE

1. Objectif et description de la mesure d'accompagnement

Cette mesure a pour objectif de donner aux bénéficiaires des compétences de base transversales pour la gestion d'activités économiques agricoles ou non-agricoles, ce qui inclut i) des compétences personnelles comme l'initiative et l'estime de soi ; ii) les compétences essentielles de gestion d'une activité. Elle débouchera sur l'élaboration d'un bref plan individuel d'utilisation de la subvention en capital.

2. Paramètres de conception

Les formations seront dispensées par groupes pédagogiques de 15 à 25 bénéficiaires. Les formations seront dispensées sur des supports visuels adaptés à des publics non-lettrés et au contexte local, et utiliseront notamment les dialogues et jeux de rôle comme moyen d'enseignement.

La mesure combinera une formation en compétence de vie et une formation sur les compétences en gestion d'activités non agricoles ou agricoles fondé sur une adaptation de la méthodologie Germe niveau 1 du BIT. Elle consistera en deux phases d'environ une semaine chacune :

- Dans une première phase les formations viseront à accroître la *capacité des bénéficiaires à prendre des décisions* favorables à l'investissement productif et au développement d'activités économiques. Elles identifieront les barrières cognitives et sociales potentielles à la prise de décision, et traiteront de thèmes tels que l'estime de soi, l'initiative personnelle, les trajectoires de succès et les aspirations, les normes sociales et la prise de décision dans l'environnement familial ou marital, les rôles de genres et de générations. La méthodologie retenue sera celle des Ateliers en Compétences de Vie. La participation des époux à certains modules de formation pourra être envisagée pour renforcer la pérennité des changements de comportement.
- Dans une deuxième phase, les formations transmettront des compétences fondamentales en gestion économique : identification d'une idée d'activité, analyse des besoins pour la production, comptabilité de base, principes fondamentaux de gestion, identification des clients et marchés, épargne et investissement, calendrier des principales décisions de production. Cette deuxième phase sera dispensée en deux voies distinctes : une voie agricole, une voie non-agricole. Les bénéficiaires pourront choisir de suivre l'une ou l'autre selon les activités qu'ils souhaiteront développer à l'avenir (et donc soit renforcer leur activité déjà en cours, soit diversifier leurs activités). Les formations suivront la méthodologie Germe niveau 1 du BIT (modules TRIE, CREE et GERME). Au terme de cette semaine de formation, les participants seront accompagnés dans l'élaboration d'un plan simple d'utilisation de la subvention en capital, qui décrira l'objectif poursuivi, les postes de dépenses envisagés et les principales décisions à prendre dans le futur proche. Les coachs chargés du suivi (cf. mesure 1) participeront à cet exercice de planification.

3. Acteurs de la mise en œuvre

Les formations seront menées dans le cadre d'une collaboration entre la Banque mondiale, les programmes nationaux de filets sociaux, le Bureau International du Travail et les des maîtres formateurs dans chacun des pays.

La conception et le développement des modules de formation seront réalisés par le cabinet CESAM, basé à Cotonou et dépositaire de la méthodologie Germe pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, sous contrat avec l'activité régionale. Les modules de formation feront l'objet d'une validation par les équipes de la Banque mondiale élargies au Gender Innovation Lab et au Global Solutions Group sur les compétences, et par le BIT. Les modules seront un bien public utilisable par d'autres projets des organisations partenaires.

Le bureau CESAM formera ensuite un petit nombre de maîtres formateurs nationaux dans chacun des pays, qui seront recrutés soit à titre individuel soit à travers les cabinets de formation partenaires du CESAM et du BIT dans chacun des pays². Les formations seront ensuite dispensées par formateurs individuels ou des cabinets de formation recrutés par chacun des projets selon les modalités de passation de marché adaptées à chaque pays. Les formateurs recrutés seront formés par les maîtres formateurs (8 jours de formation par groupes pédagogiques de 20). Les maîtres formateurs assureront la supervision rapprochée des formations. Le bureau CESAM fournira un appui ponctuel pour le suivi et le contrôle de la qualité des formations dans chacun des pays (environ 2 visites de 3 jours dans chacun des pays pour orienter les formations et organiser un retour d'expérience).

4. Etapes principales de réalisation

Activité	Description	Structure responsable	Structure de supervision	Période
Conception des modules de formation	Développer les modules de formation pour la phase ACV et pour la phase Germe niveau 1 (voie agricole et non-agricole) par l'adaptation de modules existants au contexte du Sahel.	Cabinet CESAM, avec appui des maîtres formateurs nationaux	Activité régionale + validation par équipe élargie de la Banque (GIL, GSG Skills) et le BIT	Février-Mars 2017
Mise en place des équipes de formateurs dans chaque pays	Identification des structures ou intervenants individuels expérimentés dans chacun des pays, établissement d'un contrat couvrant l'ensemble des formations dispensées pendant la phase pilote,	Projets filets sociaux avec appui du cabinet CESAM et des maîtres formateurs nationaux	Projets filets sociaux	Février-Mars 2017

² Sénégal : PERFORMANCE AFRIQUE ; Burkina Faso : AFRIQUE IMPACT ; Niger : CAP'ENTREPRENDRE ; Mali : CREFOD ; Mauritanie : BUMEC (Bureau Mauritanien d'Etude et de Conseil) ; Tchad : à identifier

	établissement du plan de déploiement des formations.			
Formation des formateurs	Former les formateurs de chaque pays sur les méthodologies et supports propres aux formations Sahel ASP.	Cabinet CESAM, maîtres formateurs nationaux	Activité régionale + UGP de chaque pays.	Avril 2017
Formations	Mise en œuvre des formations par groupes pédagogiques de 15 à 25 bénéficiaires, sur les modules ACV puis Germe niveau 1 séparément pour les activités agricoles et non-agricoles	Equipes de formateurs avec suivi et contrôle qualité par le cabinet CESAM et les maîtres formateurs nationaux	Projets filets sociaux	Mai 2017

5. Risques et défis

Il sera nécessaire de s'assurer la capacité du cabinet CESAM à travailler simultanément dans l'ensemble des pays participants. Le nombre de formateurs mobilisables dans chacun des pays devra être estimé rapidement afin d'ajuster les plans de mise en œuvre aux capacités nationales.

6. Ressources nécessaires

Niveau régional :

- Budget pour la contractualisation du cabinet CESAM en vue du développement des modules de formation, de la formation des formateurs et du suivi et contrôle qualité.

Niveau pays :

- Budget pour l'organisation de la formation des maîtres formateurs et des formateurs ; contractualisation de cabinets de formation nationaux ou des formateurs individuels.

MESURE 6 : INJECTION DE CAPITAL (EN ARGENT)

1. Objectif et description de la mesure d'accompagnement

Cette mesure a pour objectif de soutenir l'accès au financement des bénéficiaires, dont le manque a été identifié durant la phase de diagnostic comme étant une contrainte majeure à la création, l'expansion et la diversification des activités économiques des ménages pauvres dans le Sahel. L'injection de capital (en argent) comprendra un montant d'environ \$160-190 par bénéficiaire, transféré en une fois, pour faciliter l'investissement dans les activités génératrices de revenu.

L'injection de capital sera conditionnée par la soumission d'un plan simple d'utilisation par les bénéficiaires. L'utilisation des fonds fera l'objet d'un suivi léger par les coachs sans sanctions. Les activités préparatoires de sensibilisation, formation et planification (mesures 1 à 5), puis la phase d'accompagnement (coaching décrit à la mesure 1 et accès aux marchés de la mesure 7) assurera l'orientation productive de l'utilisation de la subvention.

2. Paramètre de conception

La littérature a montré que les petits transferts réguliers sont les plus efficaces pour permettre aux ménages de lisser la consommation, alors qu'un transfert substantiel de capital tend à faciliter les investissements (y compris du fait de la non-divisibilité de certains investissements)³. L'injection de capital en argent se fera donc en une fois.

Le paramètre principal de conception a trait au montant de l'injection de capital. Un exercice de comparaison internationale (disponible sur demande) a abouti aux conclusions suivantes :

- Les programmes de graduation fournissent des injections de capital moyennes de \$758, soit en moyenne 102% de la consommation annuelle moyenne des bénéficiaires.
- Les programmes productifs fournissent des injections de capital moyennes de \$222, soit en moyenne 73% de la consommation annuelle moyenne des bénéficiaires.
- Pour les programmes de transferts monétaires avec des mesures d'accompagnement productives, les injections de capital moyennes (hors transferts réguliers) sont de \$180, soit 51% de la consommation annuelle moyenne des bénéficiaires. Le montant moyen des injections de capital pour ces programmes est égal à la valeur annuelle des transferts monétaires.

Ces moyennes cachent des variations importantes, et notamment quelques valeurs extrêmes, mais fournissent néanmoins des références utiles. Les valeurs modales suggèrent des injections de capital de \$180-\$222, ou 50%-70% de la consommation par personne annuelle des bénéficiaires.

Ces paramètres peuvent être appliqués au contexte du Sahel. Par exemple, au Niger, la consommation annuelle per capita parmi les bénéficiaires du programme de transfert monétaires est de \$230 (FCFA 115 000). Une injection de capital de 70% de la consommation par personne annuelle correspondrait à FCFA

³ Les petits transferts réguliers peuvent eux-mêmes avoir des impacts productifs sur les investissements. Toutefois, cet impact sur les investissements est maximisé avec un transfert consolidé des ressources.

80 500 (\$160). En Mauritanie, la consommation annuelle per capital des bénéficiaires est d'environ \$268 (MRO 96 031), suggérant une injection de MRO 67 200 (\$187). Un calcul similaire pourra être fait au niveau des différents pays. Globalement, cela suggère une injection de capital entre \$120 et \$200 par bénéficiaire, selon le niveau de consommation des pays.

L'évaluation d'impact permettra de tester, en fonction des pays, des variations dans la période de l'injection. Il s'agirait de varier la période de l'injection de d'argent en fonction de l'effet escompté : favoriser la diversification (ex. transfert après la saison agricole principale) ou l'investissement dans les activités agricoles (ex. transfert avant la saison agricole principale). En particulier, une option inclurait une injection avant le cycle agricole principal et une autre option une injection après le cycle agricole principal pour faciliter la diversification des activités économiques. Sur la base de la saisonnalité des activités dans le Sahel, l'injection avant la saison principale agricole pourra avoir lieu en mai ou juin, et l'injection en vue de faciliter la diversification dans les activités non agricoles ou d'agriculture de contre-saison en novembre. Concrètement, l'option la plus réaliste apparaît d'avoir un groupe recevant les injections de capital en novembre 2017, et l'autre groupe en mai/juin 2018. D'autres options pourront être considéré en fonction de l'état d'avancement des programmes dans chaque pays (mai/juin 2017, puis novembre 2017 ; ou mai/juin 2018 puis novembre 2018).

3. Acteurs de la mise en œuvre

La mise en œuvre et la réalisation de ces injections de capital en argent pourra s'appuyer sur des synergies avec les programmes de transferts monétaires existants. Ainsi, la réalisation de ces transferts en argent supplémentaires pourra utiliser les mécanismes de paiement existants de chaque projet. Cela permettra aussi d'utiliser les systèmes de suivi existants.

Le cas le plus simple, et celui prévu dans la plupart des pays, sera de fournir le paquet de mesures d'accompagnement productives à l'individu bénéficiaire du transfert monétaire dans les ménages bénéficiaires. Si une autre personne est ciblée dans les ménages bénéficiaires du transfert monétaire, les projets devront considérer un enregistrement complémentaire de cette personne, et ajuster le paiement en conséquence pour pouvoir assurer le transfert effectif directement à cette personne.

4. Etapes principales de réalisation

Activité	Description	Structure responsable	Structure de supervision	Période
Finalisation du montant, niveau de paiement, nombre de bénéficiaires, modalité à tester pour l'évaluation d'impact et timing de l'injection de capital en argent	Définition du montant de l'injection de capital, du nombre de bénéficiaires, modalité à tester pour l'évaluation d'impact, du timing et des modalités de mise en œuvre de l'injection de capital en argent dans chaque pays.	Chaque équipe pays, en lien avec le chercheur associé et l'équipe régionale.	Chaque équipe pays, en lien avec le chercheur associé et l'équipe régionale.	Décembre 2016

Contractualisation des agences de paiement	Contractualiser les agences de paiement pour les injections de capital en argent, par amendement des contrats des agences de paiement pour les transferts monétaires réguliers.	UGP de chaque pays	Chaque équipe pays	Février – septembre (selon timing des injections, voir dernier point ci-dessous)
Production des listes des bénéficiaires	Production des listes nominatives des bénéficiaires de l'injection de capital en argent dans chaque pays, conformément au plan d'évaluation d'impact pour le pays.	UGP de chaque pays	Chaque équipe pays, en lien avec le chercheur associé pour la mise en œuvre du plan d'évaluation d'impact	Mars – Septembre 2016 (selon timing, voir point suivant)
Réalisation des injections en capital en argent.	Réalisation des injections d'argent auprès des bénéficiaires sélectionnés dans le cadre de la vague d'évaluation	Agences de paiement	UGP de chaque pays	Mai/juin et novembre 2016, ou novembre 2016 et mai/juin 2017

5. Risques et défis

Prendre des mesures pour minimiser les risques liés à la sécurité lors des paiements des injections de capital (en argent), qui constitueront des montants plus élevés que les montants des transferts réguliers. Des stratégies de mitigation, y compris des mesures communautaires et de solidarité devraient être mis en place dans les villages cible pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes, et réduire les risques d'accaparement ou de violence.

Considérer les variations du timing en prenant en compte la fréquence des paiements dans chaque pays, et ce pour assurer que les transferts prévus avant la saison agricole sont bien effectués à temps.

Il est possible qu'une partie de l'injection en capital soit utilisée à des fins non-productives. Pour atténuer ce risque il sera important de mettre l'accent sur l'utilisation productive des fonds au cours des différentes mesures d'accompagnement (sensibilisation, formation, planification, accompagnement).

MESURE 7 : ACCES AUX MARCHES

[Reste à élaborer]

4. Modalités de mise en œuvre des activités par pays

(Exemple pour le Niger, dernière colonne à remplir pour chaque pays)

Élément	Paquet de base	Description du Contenu	Modalités de mise en œuvre au Niger
1	Accompagnement et Coaching	Facilitation pour assurer l'information des bénéficiaires et la continuité entre les différentes mesures d'accompagnement productif, et coaching des bénéficiaires	Opérateurs Terrain (Moyennant formation)
2	Sensibilisation communautaire sur les aspirations et les normes sociales	Projection d'un documentaire vidéo sur la réussite et animation d'une ou plusieurs discussions avec tous les membres de la communauté	ONG avec supervision des Opérateurs Terrain
3	Facilitation des groupes d'épargne pour les bénéficiaires	Encouragement et structuration technique de groupements communautaires d'épargne sur le modèle AVEC, avec participation volontaire	Opérateurs Terrain (moyennant formation)

4	Formation transversale en initiative personnelle et estime de soi	Formation de 1 semaine dispensée par groupes avec des matériels adaptés à un public non éduqué, séparément pour activités agricoles et non-agricoles. Comprend 1/2 visite de rappel/mise à niveau.	ONG avec supervision des Opérateurs Terrain
5	Formation transversale en gestion de base et élaboration du plan d'utilisation de l'injection d'argent	Formations de 7-10 jours dispensées par groupes avec des matériels adaptés à un public non éduqué, séparément pour activités agricoles et non-agricoles. Comprend un partage d'information sur les risques et opportunités de chaque activité et l'élaboration d'un budget simple et d'un calendrier d'utilisation de la subvention	ONG avec supervision des Opérateurs Terrain
6	Injection d'argent	Transfert d'un montant d'environ 100,000 FCFA par bénéficiaire des mesures productives (montant à finaliser). La période de l'injection de d'argent sera ajustée en fonction de l'effet escompté : favoriser la diversification (ex. transfert après la récolte) ou l'investissement dans les activités agricoles (ex. transfert avant la saison agricole)	Paiement individuel par les institutions de microfinance utilisées pour les transferts réguliers
7	Informations sur les prix et la demande sur le marché des biens, notamment des intrants	Collecte d'information sur la demande en intrants des bénéficiaires et identification d'un jour d'achat, pour distribution auprès des fournisseurs Partage information sur les prix des produits avec les ménages bénéficiaires	Opérateurs Terrain (moyennant mise à disposition des informations)

5. Chronogramme de mise en œuvre des activités par pays

(Exemple pour le Niger, à remplir pour chaque pays)

	01 17	02 17	03 17	04 17	05 17	06 17	07 17	08 17	09 17	10 17	11 17	12 17	01 18	02 18	03 18	03 18	04 18	05 18	06 18	07 18	08 18	09 18	10 18	11 18	12 18
Collecte enquête de référence																									
Randomisat ion (Sélection aléatoire des villages/bé néficiaires)																									
Suivi et accompagn ement																									
Sensibilisati on communau taire sur les aspirations et les																									

© 2024 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/la Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000
Site web : www.worldbank.org

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les constatations, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, de ses Administrateurs, ou des gouvernements qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données citées dans cet ouvrage. Elle n'est pas responsable des erreurs, omissions, ou incohérences qui pourraient apparaître dans les informations qui y sont fournies, ni de l'utilisation ou du défaut d'utilisation des informations, méthodes, procédés ou conclusions présentées dans l'ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent document n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

Rien de ce qui figure dans le présent ouvrage ne constitue, ni n'implique, ni ne peut être considéré comme une limitation des privilèges et immunités de la Banque mondiale, ou comme une renonciation à ces privilèges et immunités, qui sont expressément réservés.

Droits et autorisations

Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal. Parce que la Banque mondiale encourage la diffusion de son savoir, le présent ouvrage peut être reproduit, en intégralité ou en partie, à des fins non commerciales, dès lors que sa paternité est pleinement reconnue.

Pour tous renseignements sur les droits et licences, y compris les droits subsidiaires, s'adresser à World Bank Publications, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Remerciements

Le PPSAS est un fonds fiduciaire multi-bailleurs géré par la Banque mondiale. Il vise à renforcer les systèmes de protection sociale adaptative dans le Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) afin d'améliorer la résilience des ménages et des communautés pauvres et vulnérables face aux impacts du changement climatique.

Le programme est appuyé par l'Allemagne, le Danemark, la France et le Royaume-Uni.

